

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 12 octobre 2012
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bendicht WEBER
Le Directeur de l'ENSAPLV	Guy AMSELLEM
Collège des enseignants	François GUÉNA, Dalil HAMANI, Jim NJOO, Vincent POIRIER, Édouard ROPARS.
Collège des administratifs	Marie-Elisabeth GIRARD, Patrick BOTTIER
Collège des étudiants	Thibault LAUGEL, Sarah PEREZ WATERSON, Léo PISKOR IGNATOWICZ.
Personnalités extérieures	André GUILLERME
Excusés	Francine DEMICHEL (pouvoir donné à Benz WEBER), Gwen ROUVILLOIS (pouvoir donné à Édouard ROPARS), Gwénaél QUERRIEN (pouvoir donné à Guy Amsellem), Thierry PAQUOT, Bernard LANDAU, Pierre PAULOT (pouvoir donné à Guy Amsellem), Benoit FRITEL, Ido DWECK (pouvoir donné à Thibault Laugel), Khader BERREKLA, Yann FIOLEK.
Invité(e)s	Florence TOUCHANT, Directrice adjointe, Marléna GORGE, Secrétaire générale, Chantal Bonnefoy, Représentante du contrôle financier régional d'Île-de-France.

Ordre des questions traitées en séance :

- 1 - Approbation des comptes-rendus des Conseils d'Administration des 13 et 27 septembre 2012.
- 2 - Nomination des conseils et commissions.
- 3 - Décision modificative budgétaire n°1 de l'exercice 2012.
- 4 - Dossier d'évaluation de la gouvernance AERES.
- 5 - Questions diverses :
 - taux de rémunération des enseignants non titulaires pour l'année universitaire 2012/2013.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France
TÉL : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01
www.paris-lavillette.archi.fr



Le président ouvre la séance à 14h10.

En raison de la présence de Mme Chantal Bonnefoy, représentante du contrôle financier régional d'Île-de-France, les points 3 et 5 sont avancés.

En outre, est ajoutée en questions diverses, l'approbation du contrat de maître-assistant associé de Christel Palant-Frappier, en remplacement de Ruth Fiori.

L'ordre du jour est modifié comme suit :

1 - Approbation des comptes-rendus des Conseils d'Administration des 13 et 27 septembre 2012.

2 - Décision modificative budgétaire n°1 de l'exercice 2012.

3 - Taux de rémunération des enseignants non titulaires pour l'année universitaire 2012/2013.

4 - Nomination des conseils et commissions.

6 - Dossier d'évaluation de la gouvernance AERES.

5 - Questions diverses

- Contrat de maître-assistant associé de Christel Palant-Frappier.

1 – Approbation des comptes-rendus des Conseils d'Administration des 13 et 27 septembre 2012

Compte-rendu du CA du 13 septembre

La demande de modification de François Guéna p. 2, envoyée par mail, est prise en compte.

Page 4, James Njoo demande la modification suivante : « Dans la perspective d'améliorer la visibilité des laboratoires de recherche, plusieurs enseignants du champ TPCAU proposent une journée de présentation et de débats ».

Page 5, James Njoo, souhaite que soient précisés ses propos sur le point concernant M. Christo-Foroux ; Il demande que soit ajouté, après : « il apporte son soutien », les termes « par souci d'équité vis-à-vis d'autres collègues en situation analogue ».

Edouard Ropars précise que, dans ses propos, le terme « discrédit » s'applique aux recrutements et non au fonctionnement des recrutements.

Décision :

Les comptes-rendus des Conseils d'administration des 13 et 27 septembre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

2 – Décision modificative budgétaire n°1 de l'exercice 2012

Marléna Gorge présente les principaux éléments de la Décision modificative budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation globale de 304 021 €, dont la majeure partie (286 394 €) correspond à des ressources affectées n'impactant pas le résultat : mise en œuvre les contrats de recherche et des contrats internationaux. Les autres dépenses de fonctionnement (hors recherche et international), connaissent une variation de 17 627 €.

La DM fait apparaître un excédent de fonctionnement de 55 178 € (6 134 568 € de recettes contre 6 079 390 € de dépenses).

Par ailleurs, elle prévoit un prélèvement sur le fonds de roulement de 431 000 €, faisant passer son niveau à 46 jours de dépenses de fonctionnement, afin de financer les travaux du studio audiovisuel, la subvention d'investissement à hauteur de 120 000 euros ne couvrant pas le montant des travaux.

Guy Amsellem rappelle que le fonds de roulement a été abondé ces dernières années par des dépenses d'investissement non effectuées, le cycle de ces dépenses étant souvent pluriannuel. Dans ces conditions, il n'est pas anormal de prélever sur le fonds de roulement pour financer les investissements qui avaient été reportés. Par ailleurs, il indique que le fonds de roulement après prélèvement reste à un niveau très correct, supérieur à la norme habituelle des 30 jours de dépenses de fonctionnement.

Décisions :

La décision modificative budgétaire n°1 de l'exercice 2012, présentant le compte de résultat prévisionnel suivant, est approuvée par 17 voix et 1 abstention :

- les dépenses de personnel sont fixées à 2 693 947 euros ;

- les dépenses de fonctionnement autre que les charges de personnel s'élèvent à 3 385 443 euros ;
- les dépenses d'investissement sont fixées à 920 443 euros.

Chantal Bonnefoy précise que les ministères de tutelles devraient tenir compte à l'avenir des niveaux des fonds de roulement des opérateurs pour assurer le suivi des budgets et la gestion des subventions. Elle indique également qu'à partir de 2013, les budgets des opérateurs contiendront des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, ce qui permettra de tenir compte du caractère pluriannuel des dépenses d'investissement.

3 – Taux de rémunération des enseignants non titulaires pour l'année universitaire 2012/2013

Guy Amsellem indique que l'abrogation, à compter de septembre 2011, du décret du 12 juin 1956, en application duquel l'arrêté du 27 janvier 1988 fixait les taux de rémunération des enseignants non titulaires, a supprimé la base légale nécessaire pour signer les contrats de recrutement. Il convient, dans l'attente d'un texte ministériel, de faire voter par le conseil d'administration, les taux de rémunération de ces personnels.

Patrick Bottier indique que, selon ses informations, la tutelle souhaite une rémunération globale plutôt qu'un taux de vacation par catégorie.

Guy Amsellem répond que le ministère a, certes, décidé de passer d'une rémunération en référence à des taux à une rémunération fixée par un contrat avec un indice. Mais dans la mesure où cette évolution génère un important surcoût pour les écoles, il a finalement été décidé de ne pas indicier les contrats cette année, et de se donner encore un an avant de le faire. C'est pourquoi il a été demandé aux écoles de faire voter dans leur CA des taux en reconduction.

Benz Weber s'étonne que le ministère demande aux établissements de voter des taux de rémunération, qui pourtant relèvent de la tutelle ministérielle.

Chantal Bonnefoy estime préférable d'harmoniser les taux entre les écoles d'architecture d'Ile-de-France. C'est pourquoi il est nécessaire de faire voter des taux par les Conseils d'administration de ces écoles. Elle rappelle, par ailleurs, que ce régime est transitoire et ne devrait durer qu'un an.

Décision :

Sont approuvés par 17 voix pour et 1 abstention, pour l'année universitaire 2012 – 2013, les taux de rémunération horaires bruts suivants :

- taux moniteur : 9,40 euros ;
- taux chargé de travaux pratique (CTP) : 26,35 euros ;
- taux maître de conférences (MC) : 52,70 euros ;
- taux chargé de cour (CC) : 81,25 euros ;
- taux jurys : 54,90 euros.

4 – Nomination des conseils et commissions

- Conseil Scientifique

Florence Touchant et Benz Weber rappellent les candidatures reçues pour la constitution des conseils et commissions de l'école. Concernant le collège des enseignants docteurs, un vote est organisé pour départager les candidatures de Patrick Leitner et Jean Magerand : Patrick Leitner recueille 11 voix, Jean Magerand 1 voix et 3 administrateurs s'abstiennent.

Décision :

Le CA approuve à l'unanimité la constitution du Conseil scientifique comme suit :

- enseignants HDR : Christian Moley, Karen Bowie, Jodelle Zetlaoui-Léger, Chris Younès, Christian Pedelamore, François Guéna et Xavier Bonnaud (soutenance de HDR en janvier 2013) ;

- enseignants docteurs : Eric Daniel-Lacombe et Patrick Leitner ;
- enseignants non docteurs : Philippe Dubois, Jean-Pierre Franca et Patrick Duguet, Stéphanie Nava ;
- ingénieur et technicien de recherche : Michael Fenker, directeur du LET ;
- doctorants : Armelle Thonnart (LET) ;
- personnalités extérieures : Yann Nussaume (directeur de l'équipe de recherche AMP), Alessia De Biase (directrice de l'équipe de recherche LA/A), Laurent Simon (directeur de l'école doctorale de géographie de Paris – Espace, Sociétés Aménagement) et Antoine Bévort (directeur de l'école doctorale Abbé Grégoire du CNAM).

Cinq sièges vacants restent à occuper dès que possible :

- un enseignant HDR ;
- deux représentants des doctorants ;
- deux personnalités exerçant la maîtrise d'oeuvre architecturale.

- Conseil des Études et de la vie de l'école

Benz Weber insiste sur la nécessité de confirmer la règle du non-cumul des mandats dans les commissions de l'établissement afin de maintenir une forte implication de chacun. Il est cependant utile de déroger ponctuellement à cette règle pour permettre à certains enseignants de faire le lien entre les différentes instances de l'école. Il sera spécifié un rattachement principal.

Décision :

Le CA approuve à l'unanimité la constitution du Conseil des études et de la vie de l'école comme suit :

- enseignants TPCAU : 1^{ère} année, Justine Lipski, titulaire et Minna Nordström, suppléante ; 2^{ème} année, Philippe Jean, titulaire et Pietro Crémonini, suppléant ; 3^{ème} année, Maxime Ketoff titulaire et Emmanuel Mourier, suppléant ; Master, Louis Guedj et Didier Rebois, titulaires, Anne Portnoï et Jean Magerand, suppléants ;
- enseignants HCA : Pierre Chabard, titulaire, et Marc Bédarida, suppléant ;
- enseignants STA (Construction) : Suzel Balez, titulaire et Franck Gaubin, suppléant ;
- enseignants STA (Informatique) : Dominique Beautemps, titulaire, et Caroline Lecourtois, suppléante ;
- enseignants ATR (Dessin d'architecture) : Taline Malikian, titulaire, et Jacques Bergna, suppléant ;
- enseignants ATR (Arts plastiques) : Jacques Julien, titulaire, et Hugues Reip, suppléant ;
- enseignants SHS : Emmanuel Amougou, titulaire, et Anz Tuscher, suppléante ;
- enseignants V&T : titulaire à déterminer, Catherine Zaharia, suppléante ;
- étudiants : Clothilde Buisson, Elsa Dupont, Elia Monsonis, Jean-Baptiste Sourdilla, Kim Porta et Pol-Alain Nédélec ;
- administratifs : Barmak Lahiji, Philippe Bourdier, Nicole Ajarraï. Il est précisé que Florence Touchant et Catherine Comet siègent hors quotas.

- La Commission des Relations Internationales

Décision :

Le CA approuve à l'unanimité la constitution de la commission des relations internationales comme suit :
Eric Locicéro, Mahtab Mazlouman, Marco Dessardo, Pierre Bouché, Claudio Secci, Andres Atela, Ron Kenley et Laure Héland.

Y siègent à titre de représentant d'un conseil consultatif :

- pour le Conseil scientifique : Christian Pedelahore ;
- pour le Conseil des études et de la vie de l'école : Didier Rebois.

Il est indiqué que les autres commissions seront constituées lors du prochain CA.

P. Bottier demande à ce qu'un représentant syndical puisse siéger dans la commission de recrutement, née de la fusion entre les anciennes commissions des vacances et de recrutement. Il précise que cette personne n'aurait pas de droit de vote, mais assisterait aux débats et aux délibérations.

Guy Amsellem rappelle que les organisations syndicales siègent au Comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'établissement. La commission de recrutement est dotée d'une mission pédagogique. Elle est composée

d'enseignants élus au CA et du bureau du CEVE dont les membres sont désignés par le CA. Elle dispose donc de la légitimité requise pour prendre ses décisions

Edouard Ropars et Dalil Hamani s'étonnent de la volonté des organisations syndicales de participer à des débats à caractère pédagogique, alors que les décisions de cette commission font l'objet de comptes-rendus.

Bendicht Weber n'estime pas souhaitable d'introduire une représentation syndicale dans la commission de recrutement.

Patrick Bottier demande un vote sur cette question.

La proposition d'introduire une représentation syndicale dans la commission de recrutement recueille 1 voix pour et 16 voix contre.

5 – Dossier d'évaluation de la gouvernance AERES

Florence Touchant a coordonné l'élaboration du dossier.

Elle rappelle que l'école a été évaluée par l'AERES au titre de la gouvernance en 2010 et, au titre des formations, en février 2012.

Elle indique que les visites sur place des experts de l'AERES débiteront dans la semaine du 7 janvier 2013, pendant deux jours et demi pour commencer.

François Guéna indique quelques points à modifier, et à compléter.

Bendicht Weber précise que la question de la gouvernance soulève également la question du rapport entre l'établissement et la tutelle. Il serait bon que l'école, dans le cadre de cette évaluation, puisse préciser sa volonté stratégique d'évoluer vers un statut d'EPSCP.

Décision :

Le CA approuve à l'unanimité le rapport d'évaluation sur la gouvernance de l'ENSAPLV.

6 – Questions diverses

- Recrutement de Christel Palant-Frappier sur un contrat de maître-assistant associé, en HCA, 50% sur 12 mois.

Lors du dernier CA restreint, le recrutement de Ruth Fiori sur ce poste avait été approuvé. Or cette dernière, à qui le musée d'Orsay a proposé un contrat à plein temps, a finalement décliné la proposition de l'école.

Le poste a alors été proposé à Christel Palant-Frappier.

Décision :

Le CA approuve à l'unanimité le recrutement, sur un contrat de maître-assistant associé, à mi-temps sur 12 mois, de Christel Palant-Frappier en remplacement de Ruth Fiori.

Dates des prochains CA :

- Vendredi 16 novembre à 9h00, CA restreint pour approbation des profils de postes ouverts à la mutation ;
- Vendredi 30 novembre à 9h00.

Le Président du CA lève la séance à 17h07 .

Bendicht Weber
Président du Conseil d'administration

